



Plus value départ retraite

Par **Cuisto75**, le **29/01/2013** à **22:03**

Bonjour,

Je suis chef dans un resto (SARL) et je vais prendre ma retraite.

Je suis salarié non gérant et j'ai 31% des parts, je vais les vendre à une connaissance.

J'ai crée la SARL en 2002 avec 2 amis.

Comment se calcule la plus value? Je vais vendre mes parts autour de 100 000€ (resto réputé) alors qu'à la création j'ai apporté à peu près 15 000€.

Est ce que je peux avoir une réduction d'impôt pour la plus value? Mon comptable ne sait pas trop mais si vous me dites qu'il y a quelque chose de concret, j'irai voir un avocat.

Merci.

Par **Cuisto75**, le **03/02/2013** à **21:43**

Bonsoir trichat!

Merci pour cette réponse! Non je n'étais pas gérant, seulement chef en cuisine...

Je vais vendre mes parts à un tiers qui prendra ma place.

Merci

Par **Adonis**, le **05/02/2013** à **00:34**

Bonsoir,

Pour les gains réalisés à compter du 1er janvier 2013 soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, la plus-value est réduite d'un abattement pour durée de détention (150-0 D, 1 du Code Général des impôts).

Cet abattement est de 40 % après six ans de détention.

Détenant les parts depuis + 10 ans, vous êtes donc susceptible de bénéficier de cet abattement de 40% à l'impôt sur le revenu.

La plus-value subira également les prélèvements sociaux (15,5% actuellement) pour lesquels en revanche l'abattement ne joue pas.

Bien cordialement.

Adonis